

d'après le président du Conseil du Trésor, la motion prévoyant que les négociations collectives se poursuivront de manière rationnelle, se résume au fond à donner au gouvernement le pouvoir de déterminer si oui ou non il permettra à certains groupes d'employés de ne pas se conformer à ses dispositions de la loi.

Je ne vois pas comment le gouvernement peut prétendre que ce genre d'amendement accordera aux travailleurs le droit de négocier. Cet article semble plutôt indiquer que le gouvernement, dans sa prétendue sagesse bienfaisante, décidera si les travailleurs membres de certains syndicats, comme ceux du CN, pourront négocier avec leurs employeurs. De même, qu'il décidera si les employés des autres sociétés de la Couronne auront le droit d'en faire autant. Il décidera, enfin, si les fonctionnaires peuvent ou non négocier avec le gouvernement. A dire vrai, pareil pouvoir ne devrait pas être accordé au gouvernement.

L'adoption de lois aux Communes a pour objectif premier de veiller à ce que les droits soient bien précisés. Je ne parle pas des droits du gouvernement, je parle des droits des syndicats et des entreprises. Si le gouvernement veut vraiment négocier d'une façon raisonnable, et même s'il tient à garder ces restrictions de 6 et 5 p. 100—que nous n'approuvons pas—et s'il veut vraiment que des dispositions monétaires ou autres continuent d'être négociées, il devrait préciser son intention dans le projet de loi.

• (1250)

Qu'on nous propose autre chose qu'un amendement bidon qui dit que le gouvernement pourra, si bon lui semble, décider de négocier. Cela ne rétablit pas le droit à la négociation collective. Cela ne rétablit pas les droits et obligations octroyés aux syndicats, aux travailleurs et aux entreprises aux termes du Code du Travail du Canada et de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

L'amendement proposé par les libéraux ne contribue en rien à rétablir la négociation collective, il ne fait que jeter de la poudre aux yeux. Le gouvernement ne fait que consentir un amendement par-ci, par-là, un amendement à telle ou telle disposition. Cependant, le gouvernement s'arrange pour que cet amendement soit inopérant de sorte que ces modalités n'ont aucune valeur.

Hier, les journaux ont fait grand cas du fait que le gouvernement permettrait aux employés de négocier. N'est-ce pas magnifique? Le gouvernement a finalement compris le bien-fondé des arguments des néo-démocrates et de quelques députés conservateurs, pas tous naturellement. Nous ne connaissons pas la position du chef de l'opposition; il ménage la chèvre et le chou, comme d'habitude.

Donc, il y a eu beaucoup de battage publicitaire, mais voyons l'amendement d'un peu plus près. On n'y trouve absolument rien. Le gouvernement se garde le droit absolu de décider qui pourra négocier et qui ne le pourra pas. Il ne précise même pas sur quoi il fondera sa décision. Je suppose que si un syndicat soutient le parti libéral, il aura de bonnes chances de pouvoir négocier. S'il s'agit d'une société qui soutient le gouvernement libéral, je présume que les salariés n'auront pas le droit de négocier. Cinquante mille dollars par année peuvent acheter beaucoup d'appui dans le parti et le gouvernement.

Restrictions salariales du secteur public—Loi

Je suis peut-être un peu trop sarcastique, mais je crois que le fond du problème c'est que le gouvernement ne veut vraiment pas négocier. Le gouvernement ne comprend rien aux droits des travailleurs et ne semble vraiment pas se rendre compte que la plupart des conventions collectives au Canada ont été négociées à l'amiable. Le gouvernement est cynique. Le ministre qui parraine le projet de loi à l'étude a la réputation d'être antisindicaliste. Il a pris la parole devant divers groupes, notamment des groupes de gens d'affaires comme le Conference Board en disant que le gouvernement ne pouvait autoriser personne à faire les désignations, et que lui seul devait avoir des pouvoirs accrus pour désigner ceux qui n'ont pas le droit de faire greve.

Le ministre a déclaré devant le Conference Board que le gouvernement à tous les paliers—et je l'ai cité en comité—avait été trop bon envers les syndicats et qu'il était temps d'y remédier. Il n'y a pas manqué. Le ministre, ses collègues du cabinet et les députés libéraux de l'arrière-ban feraient mieux de ne pas prétendre que ce projet de loi remédierait aux problèmes économiques du Canada car il n'en est rien. Le chef de l'opposition ferait mieux de ne pas dire que c'est un pas dans la bonne voie un jour et le lendemain rejeter la réglementation parce qu'il ne l'approuve plus. Lui-même et ses collègues feraient mieux de ne pas prétendre que ce programme remédiera aux problèmes économiques qui se posent pour les Canadiens actuellement. Le cabinet, le président du Conseil du Trésor, les députés libéraux de l'arrière-plan et la vaste majorité des députés conservateurs feraient mieux de ne pas prétendre dans leurs discours ou leurs votes à la Chambre qu'ils cherchent à régler les problèmes du Canada. Ils cherchent plutôt à aider certains ministres et certains hauts fonctionnaires qui travaillent dans la coulisse libérale. Ils cherchent à s'assurer que les relations publiques rapportent.

J'espère que les critiques conservateurs, et tous les trois sont aujourd'hui à la Chambre, parleront des vrais problèmes que pose ce projet de loi. J'espère qu'ils arriveront à convaincre leur chef de bien peser ses paroles au cours des quelques prochains jours. Si ces trois députés n'arrivent pas à convaincre leur caucus, j'espère que leur chef arrivera à les convaincre que ce projet de loi n'est qu'une affaire de relations publiques et que le parti conservateur s'y est bien laissé prendre. Le projet de loi pourrait même arriver à convaincre les Canadiens qu'il s'agit d'une coalition libérale-conservatrice. Il ne peut servir qu'à assommer les travailleurs, qu'à résilier les conventions collectives que le gouvernement a déjà signées. Il cherche à interdire la négociation collective dans ce pays. C'est ce qui se passe.

J'espère qu'au cours des quelques prochains jours, plutôt que de présenter des amendements qui ne sont qu'affaire de relations publiques et ne donnent pas le droit de négocier et n'accroissent ni augmentations ni avantages réels aux femmes enceintes, ce gouvernement n'attachera plus d'importance aux relations publiques. J'espère qu'il tiendra compte du fait que 80 p. 100 des Canadiens croient que la création d'emplois et une réduction des taux d'intérêt sont la façon de résoudre les problèmes que connaît le Canada.

C'est ce que croient les Canadiens, notre chef et notre caucus. Seulement 6 p. 100 des Canadiens croient que le programme approuvé par le gouvernement et l'opposition officielle portera fruit. Ils veulent des mesures qui permettront de résoudre les problèmes économiques qui se posent au Canada. Ils